

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**MERCREDI 30 NOVEMBRE 2005 à 18 h**  
**PROCES-VERBAL DE SEANCE**

*Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le Mercredi 30 Novembre 2005 à 18 h, à la Salle du Conseil Municipal.*

*Date de convocation : 22 nov.-05  
Date d'envoi à la presse : 22 nov.-05  
Date d'affichage : 25 nov.-05*

**ETAIENT PRESENTS :**

*MM. LAURENT – BERTY – VERMONT – DEYRIS – CAPDEPUY – MARCHANDIN – Mlle HOSTEINS –  
Mmes BRUNEAU – BEDOURET – BIOTA – MM. LACABANNE – GAILLARD – PATY – FERON –  
ALMON – MILHE*

**ETAIENT EXCUSES :**

*Mme DRUESNE donne pouvoir à Mlle HOSTEINS  
Mme BOURSIN donne pouvoir à Mr GAILLARD  
Mr HITON donne pouvoir à Mme BRUNEAU  
Mr FERNANDEZ donne pouvoir à Mr CAPDEPUY*

**ETAIT ABSENT :**

*Mr PARROT*

**LA SEANCE EST OUVERTE**

*Mr PATY est désigné en qualité de secrétaire de séance.*

*Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire recueille l'accord des membres présents pour apporter un complément à l'Ordre du Jour d'un projet de délibération relatif à l'engagement des dépenses d'investissement 2006 et le retrait de l'avenant n° 3 relatif au contrat de délégation par affermage service d'Assainissement, compte tenu des modifications intervenues au niveau des prix avec incidence sur factures.*

**I – ADOPTION DES COMPTES-RENDUS DES PRECEDENTES SEANCES**

*Les remarques du Procès-Verbal de séance du 28 septembre 2005 ayant été apportées ainsi que le Procès-Verbal du 17 novembre 2005 n'appelant pas d'observations particulières sont adoptés à l'unanimité.*

**II – BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2005**

*Avant d'aborder ce dossier, M. le Maire fait une intervention.*

*« Quelques semaines après le vote du budget primitif 2005, je titrai l'éditorial du Lien n° 9 diffusé en juin : « une équation financière difficile ». Les deux réunions de la Commission Finances des 18 oct. et 17 nov. n'ont pas manqué de confirmer ce constat.*

Aujourd'hui, il vous est présenté des budgets répondant à plusieurs opérations, certaines étant préparées en étroite collaboration avec les services de l'Etat compétents en la matière :

- l'inscription pour chaque budget, des affectations de résultats votées lors du compte Administratif 2004, résultats des décisions prises lors des budgets précédents ;
- les ajustements et corrections de crédits pour prendre en compte les montants exacts des contributions directes, des subventions reçues, ... ;
- les imputations en recettes des cessions du garage de la ZA, des terrains de Lamothe et Perganson assortie des opérations d'ordre (sortie d'actif, valeur des terrains à l'origine, ... ) ;
- la prise en charge en fonctionnement et en investissement des opérations d'ordre liées à un titre émis pour le Clos des Trinitaires début 2001, sans contrepartie en dépenses ; cette opération alourdit de façon importante l'ensemble du budget communal.

Bien-sûr, chaque budget respecte la règle fondamentale de l'équilibre budgétaire, recettes/dépenses dans chaque section de fonctionnement et d'investissement.

Nous devons dès aujourd'hui nous projeter vers le budget 2006. Notre démarche collective doit s'appuyer sur des constats et de grands principes :

- la poussée démographique se confirme entraînant des charges supplémentaires mais aussi de nouvelles recettes ;
- les subventions de l'Etat ou des collectivités territoriales seront de plus en plus aléatoires ; notre budget « Forêt » en est un parfait exemple ;
- les frais de fonctionnement doivent être encore mieux maîtrisés ; les investissements doivent être priorisés avec encore plus de rigueur.

Ainsi nous pourrions appuyer notre gestion sur une part significative d'autofinancement et maintenir le recours à l'emprunt dans des limites acceptables. »

***Mr FERON lit une intervention relative à ce dossier au nom du groupe minoritaire :***

« Après avoir voté contre le budget primitif à la section de fonctionnement, le groupe d'opposition reste sur sa logique en votant contre le budget de fonctionnement aux Budgets Supplémentaires, d'autant plus qu'une vente de terrains communaux pour un montant de 600 000 € est nécessaire pour pouvoir boucler ce budget.

Vendre du patrimoine foncier pour clôturer un budget de fonctionnement ne nous paraît pas normal.

Devra t'on à l'avenir continuer à se déposséder pour du fonctionnement et non de l'investissement ? »

*Pour répondre, Mr le Maire explique que le budget est « plombé » d'une grosse somme depuis 2001 et regrette qu'un audit financier n'ait pas été fait en 2001 notamment sur le Clos des Trinitaires. La dépense de cet audit aurait été de 200 à 250 000 fr. et à l'époque jugée chère. Ce sont aujourd'hui les services de l'Etat qui nous invitent à solder ce budget.*

***Mr MARCHANDIN a lu dans la presse du Journal du Médoc que Mr le Maire de St-Laurent a été reçu à la Préfecture et n'a pas eu d'explications. En tant qu'Adjoint, il précise qu'il ne votera pas le budget estimant qu'une réunion de liste aurait dû se tenir, que sa position est indépendante de l'opposition et souhaite toujours la mise sur pied d'une telle réunion.***

*En réponse, Mr le Maire indique que les premières réunions avec le Trésor Public remontent à début octobre, qu'avec la Sous-Préfecture des problèmes de fonds (indications, population, forêt ...) et de forme (rectifications administratives à apporter) ont été abordés. C'est dans cet esprit que pour ce Budget Supplémentaire j'ai proposé, chose tout à fait exceptionnelle, la tenue de deux commissions des Finances en préparation à ce Conseil Municipal.*

*Pour répondre à Mlle HOSTEINS qui signale que les budgets sont complexes et estime avoir besoin d'une explication pédagogique en direct des services du Trésor Public, Mr le Maire répond*

positivement ; il est donc tout à fait possible d'organiser des formations. Il informe de plus que la CCCM a revoté la veille le compte administratif 2004, les affectations 2004 et le Budgets Supplémentaires 2005.

Mr MARCHANDIN intervient en rappelant les deux commissions des finances qui se sont tenues.

Mr le Maire indique qu'il faut faire une différence entre budget et trésorerie ainsi par exemple sur une vente de 100 €, il faut retirer 20 € de valeur initiale mais on a bien 100 € en caisse. Nous sommes ce soir dans un budget contraint.

Mr BERTY explique le problème du clos des Trinitaires et de la présence fictive de 2 terrains à Benon qui servaient à équilibrer le budget.

Mr BERTY indique qu'il ne faut pas s'attarder sur ce budget et qu'il faut être prudents en général car nous allons devoir assurer de nouvelles missions dues à la décentralisation. Nous avons de gros équipements, plus de forêt et une perte de taxe professionnelle unique depuis son entrée en CCCM. Il faut serrer la ceinture.

Pour répondre à Mr FERON qui comprend ces explications mais demande comment faire à l'avenir, Mr le Maire explique que nous avons eu cette année de longs congés de maladie et devons gérer les avancements de carrière des agents municipaux.

**Mlle HOSTEINS intervient et rappelle que même s'il y a 4 ans la charge du personnel était plus faible, son augmentation est un choix politique puisque nous étions contre la précarité de l'emploi, et aujourd'hui nous observons tous les jours les conséquences négatives de la précarité (ex : le logement), nous ne pouvons donc que nous féliciter de ne pas y participer en ne multipliant pas les contrats précaires.**

Mr FERON trouve le débat trop politique.

**Mlle HOSTEINS répond que c'est pour ça qu'elle a été élue.**

Mr le Maire indique que certains de nos ratios sont supérieurs aux moyennes des villes entre 2500 et 3500 habitants ; mais il nous faudrait déjà nous positionner comme une commune de plus de 3500 habitants.

**Mr MARCHANDIN demande, dans le cadre du budget principal-section de fonctionnement, où en est-on en ce qui concerne l'assurance complémentaire du personnel municipal qui a été arrêtée ?**

**Mr le Maire répond que la Municipalité a des difficultés avec la Compagnie d'Assurances qui assurait cette prestation. Un avocat a été saisi ; une procédure a été prévue au Budget Supplémentaire.**

Mr le Maire donne lecture des projets de budgets supplémentaires principal et annexes pour l'exercice 2005, chapitre par chapitre. Il précise que ces budgets s'équilibrent, en recettes et en dépenses selon le détail ci-après :

### **Section de Fonctionnement**

Budget Principal :.....	1 082 141, 80 €
Budget Forêt : .....	120 501, 00 €
Budget Rénovation de Bâtiments :.....	6 534, 35 €
Budget Zone d'Activés :.....	381, 73 €
Budget lot. Clos des Trinitaires : .....	162 535, 60 €
Budget Eau : .....	27 980, 58 €
Budget Assainissement :.....	22 907, 12 €

**TOTAL : 1 422 982, 18 €**

## **Section d'Investissement**

Budget Principal :.....	1 153 605, 22 €
Budget Forêt : .....	0, 00 €
Budget Rénovation de Bâtiments :.....	12 210, 44 €
Budget Zone d'Activités : .....	6 272, 44 €
Budget lot. Clos des Trinitaires : .....	182 308, 78 €
Budget Eau :.....	72 679, 47 €
Budget Assainissement :.....	0, 00 €

**TOTAL :** 1 437 076, 35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les budgets supplémentaires 2005, principal et annexes, pour la Forêt, la Rénovation de Bâtiments, la Zone d'Activités, le lotissement du Clos des Trinitaires, l'Eau et l'Assainissement selon les votes ci-dessous :

### **Budget Principal :**

- Section de Fonctionnement :

Pour : 12

Contre : 8 (MMES BRUNEAU – BIOTA – BEDOURET – MM. FERON – LACABANNE – HITON – ALMON et MARCHANDIN)

Abstentions : 0

- Section d'Investissement :

Pour : 19

Contre : 1 (M. MARCHANDIN)

Abstentions : 0

### **Budget Forêt :**

Mr BERTY précise que la commune n'a pu commencer aucun travaux car elle n'a pas reçu les aides promises pour le reboisement.

- Section de Fonctionnement : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstentions : 0
- Section d'Investissement : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstentions : 0

### **Budget Rénovation de Bâtiments :**

Mr le Maire indique que ce budget sera peut-être clôturé l'année prochaine car les dépenses ont été reversées sur les structures.

- Section de Fonctionnement : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstentions : 0
- Section d'Investissement : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstentions : 0

### **Budget Zone d'Activités :**

Mr le Maire indique que ce budget également sera clôturé l'année prochaine ; le dernier terrain de la tranche venant d'être vendu.

- Section de Fonctionnement : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstentions : 0
- Section d'Investissement : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstentions : 0

### **Budget le Clos des Trinitaires :**

- Section de Fonctionnement :

Pour : 19

Contre : 1 (M. MARCHANDIN)

Abstentions : 0

- Section d'Investissement :

Pour : 19

Contre : 1 (M. MARCHANDIN)

Abstentions : 0

**Budget Eau :**

- Section de Fonctionnement : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstentions : 0
- Section d'Investissement : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstentions : 0

**Budget Assainissement :**

- Section de Fonctionnement : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstentions : 0
- Section d'Investissement : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstentions : 0

*Mr le Maire remercie la Direction Générale des Services et les Personnels pour leur totale implication dans la préparation de ces budgets.*

### **III – MODIFICATION DES STATUTS DU SICACEM**

*Mr BERTY, Adjoint au Maire et délégué du S.I.C.A.C.E.M. (Syndicat Intercommunal de l'Aérodrome du Centre Médoc), informe l'assemblée que lors de réunions de ce syndicat, le quorum est très difficile à atteindre (8 délégués).*

*Les statuts de ce syndicat prévoient actuellement 2 délégués titulaires par commune membre (7 communes soit 14 délégués).*

*Mr BERTY propose de demander au Président du S.I.C.A.C.E.M., une modification des statuts afin que chaque commune soit représentée par un seul délégué et un suppléant.*

***A l'unanimité, le Conseil Municipal :***

- *décide de demander au SICACEM la modification des statuts de ce syndicat portant le nombre de délégués à :*  
  - un titulaire
  - et → un suppléant par commune membre
- *autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.*

### **IV – ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2006**

*M. le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.1612-1 du CGCT (modifié par la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 et la loi n° 98-135 du 7 mars 1998), il peut, sur autorisation de son Conseil Municipal, engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits du budget de l'exercice précédent, non compris le remboursement de la dette.*

*Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Compte tenu, d'une part du taux actuel d'utilisation d'un certain nombre de lignes budgétaires d'investissement, et d'autre part de la date prévisible de présentation du budget primitif 2006 au Conseil Municipal, il peut être d'ores et déjà présumé que des crédits non mandatés au terme de l'exercice 2005 et automatiquement reportés sur l'exercice suivant ne s'avéreront pas suffisants pour supporter les engagements et mandatements qu'il est prévu d'effectuer d'ici à l'adoption du budget primitif.*

Aussi, afin d'éviter toute interruption au niveau des engagements d'opération, mais également, lors des mandatements, tout rejet du comptable pour l'insuffisance de crédits, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- autorise M. le Maire à engager, liquider, mandater dès le début de l'exercice 2006, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédant tant au budget principal qu'aux budgets annexes, selon la ventilation ci-dessous ;

<b>Engagement des dépenses d'Investissement 2006</b>				
Budget principal et annexes	Chapitre	Article	Désignation	Montant en €
<b><u>Général</u></b>	21	2182	Matériel de Transport	19 052.28
	21	2183	Mat. Bureau et mat. Informatique	932.13
	21	2184	Mobilier	1 675.00
	21	2188	Autres matériels	10 850.00
	23	2313 R	Construction	71 050.00
	23	2315	Installation matériel et outillage	103 875.00
<b><u>Forêt</u></b>	21	2111	Terrains nus	2 690.50
	21	2188	Autres	750.00
	23	2312	Terrains	17 492.87
<b><u>Eau</u></b>	23	2385	Travaux sur le réseau	88 457.37
<b><u>Assainissement</u></b>	23	2315 R	Installations techniques	4 661.17
	23	2385	Travaux sur le réseau	155 625.14

- décide l'inscription des crédits ci-dessus aux budgets principal et annexes 2006.

#### **V – REMBOURSEMENT SUITE A SINISTRE**

M. le Maire rappelle aux membres présents que le 3 juin 2005, le scooter avait été endommagé lors d'un accident avec une automobiliste.

Après expertise de l'engin et compte-tenu de sa vétusté et de la responsabilité totale du conducteur de la voiture, GROUPAMA à PAUILLAC, assureur de la flotte véhicule communale, propose un remboursement de l'ordre de 372,81 €.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'indemnité présentée par Groupama pour un montant de 372,81 € ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents pour mener à bien ce dossier.

#### **VI – AIDE FINANCIERE POUR VOYAGE D'ETUDE**

Mr le Maire informe les membres présents que la Maison Familiale Rurale du Périgord Vert à THIVIERS (Dordogne) sollicite de la commune une subvention pour un élève de St-Laurent devant participer à un voyage d'étude au Maroc.

Il indique que tout élève de St-Laurent a droit à une aide lors de voyage pédagogique et propose d'accorder une participation de 25 €.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- décide d'allouer à la Maison Familiale Rurale du Périgord Vert à Thiviers une aide financière de 25 € pour l'élève de Saint-Laurent-Médoc participant à un voyage d'étude au Maroc ;
- autorise M. le Maire à prévoir cette somme aux Budgets Supplémentaires 2005 et à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier

## VII – RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE SERVICES PUBLICS

### a) Eau Potable

Mr DEYRIS, Adjoint délégué aux Réseaux, rappelle que le vote de ces deux services avait été rejeté en première lecture (cf. Conseil Municipal du 28 sept.-05) car il y avait des erreurs dans les documents. Les chiffres sont maintenant exacts.

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il informe à l'assemblée que les collectivités responsables d'un service d'eau ou d'assainissement doivent présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ces services publics.

Notre collectivité est responsable d'un service d' **EAU POTABLE**.

Cette obligation résulte de la loi « Barnier » (loi 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement).

Les indicateurs techniques et financiers à fournir ont été fixés par le décret n° 95-635 du 6 Mai 1995.

Un des objectifs essentiels de cette disposition est d'informer le public. Comme vous pourrez le constater dans le rapport, la partie relative au prix et à leur évolution est développée.

Mr GAILLARD trouve injuste que le prix de l'eau soit fixé par foyer et non pas par personne.

**A la majorité** le Conseil Municipal adopte le rapport présenté.

POUR : 19

Abstention: 1 (Mr. BERTY)

### b) Assainissement

Mr DEYRIS, Adjoint délégué aux Réseaux, rappelle que ce dossier a été rejeté le 28 septembre dernier car il manquait le contrat avec la SA Rothschild. Qu'en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il informe à l'assemblée que les collectivités responsables d'un service d'eau ou d'assainissement doivent présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ces services publics.

Notre collectivité est responsable d'un service d'ASSAINISSEMENT.

Cette obligation résulte de la loi « Barnier » (loi 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement).

Les indicateurs techniques et financiers à fournir ont été fixés par le décret n° 95-63 du 6 Mai 1995.

Un des objectifs essentiels de cette disposition est d'informer le public. Comme vous pourrez le constater dans le rapport, la partie relative au prix et à leur évolution est développée.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté.

## VIII- DECISIONS DU MAIRE

### ▪ **Contrat de service Di@lège – EDF**

Hors taxes et impôts prenant effet au 1<sup>er</sup> octobre 2005 pour une durée de 2 ans

- Frais de mise à disposition du service: ----- 50, 37 €  
- Redevance annuelle forfaitaire : ----- 245, 80 €/ an

### ▪ **Mise à disposition installations stade nautique de Pauillac – CCCM**

Pour les élèves de l'Ecole Elémentaire année scolaire 2005-2006

Participation forfaitaire de la commune à hauteur de 1 €/ enfant ayant fréquenté la structure

### ▪ **Convention « Fonds de Solidarité Eau 2005 » – DDASS Gironde**

Renouvellement participation de la commune à hauteur de 0,23 €/ abonné.

### ▪ **Convention de formation professionnelle continue – Auto-Ecole PATRAS** (Obtention permis EB pour un agent municipal)

Frais de formation facturés pour une durée de 41 heures ----- 600, 00 € TTC

### ▪ **Contrat de bail – Avenant n°1 – BOUYGUES Télécom**

Mise en place de différents équipements techniques supplémentaires sur le site du Château d'Eau

Redevance annuelle - à compter du 1<sup>er</sup> janv.-06 ----- 3 700, 00 €

### ▪ **Bail de location sis 27, rue Francis Fournié – LAPUYADE Fabian**

à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005

Loyer mensuel ----- 400, 00 €  
+20,00 €/mois  
pour provision sur charges

## IX- Informations du Maire en vertu de l'article L.5211-39 du CGCT

- rapport d'activités – année 2004 (CCCM)

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.**